

Réunion publique départementale en Essonne (91) COMPTE-RENDU

Lieu et date	Théâtre Agora à Évry-Courcouronnes, le 9 novembre 2022
Intervenants	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président de la Région Ile-de-France François DUROVRAY, Président du Conseil Départemental d'Essonne Valérie BELROSE, Mission SDRIF-E, Région Ile-de-France
Animateurs	Sophie Guillain, Res publica Irène Rossetti, Res publica

Partie 1 : INTRODUCTIONS



Participants à la réunion :
50 personnes



Objectif de la réunion :
Identification des défis d'aménagement
majeurs pour l'avenir de la région

Dans le cadre de la concertation sur l'élaboration du SDRIF-E, une réunion publique départementale dans l'Essonne s'est déroulée mercredi 9 novembre, de 19h à 21h, au Théâtre Agora à Évry-Courcouronnes. 50 participants ont identifié les défis d'aménagement qu'ils estiment majeurs pour l'avenir de la région, les ont priorisés et approfondis à travers la définition de pistes d'action.

En début de réunion, **Jean-Philippe Dugoin-Clément**, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E (Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France « environnemental »), a rappelé que la région a besoin d'une planification globale pour intégrer les nouvelles exigences environnementales et rééquilibrer le territoire. Le SDRIF-E constituera le document de référence pour dessiner le visage de l'Île-de-France en 2040 en matière d'urbanisme, environnement et mobilités. En plus de repenser l'urbanisation pour intégrer mieux les conséquences de l'artificialisation des sols, il est aussi nécessaire que la sobriété en foncier, en CO2 et en ressources naturelles s'organise.

Les trois objectifs du SDRIF-E sont :

- ZAN (zéro artificialisation nette), pour réduire le rythme de l'artificialisation vers un urbanisme raisonné, en préservant les sols de l'artificialisation et en intensifiant les actions en faveur de la renaturation et de la dépollution des sols.
- ZEN (zéro émission nette), pour réduire fortement les émissions, tout en accroissant la séquestration du carbone.
- Zéro déchets, ou une meilleure intégration de l'économie circulaire, pour réduire la vulnérabilité de l'Ile-de-France dans son approvisionnement sans accroître sa dépendance de l'extérieur, en favorisant les initiatives de recyclage ainsi qu'une gestion plus vertueuse des déchets.

La procédure de révision du SDRIF prévoit une concertation continue par le code de l'urbanisme. En plus, une concertation spécifique, au titre du code de l'environnement, se déroule du 16 septembre au 15 décembre 2022, à travers les modalités illustrées dans le schéma ci-dessous (Figure 1).

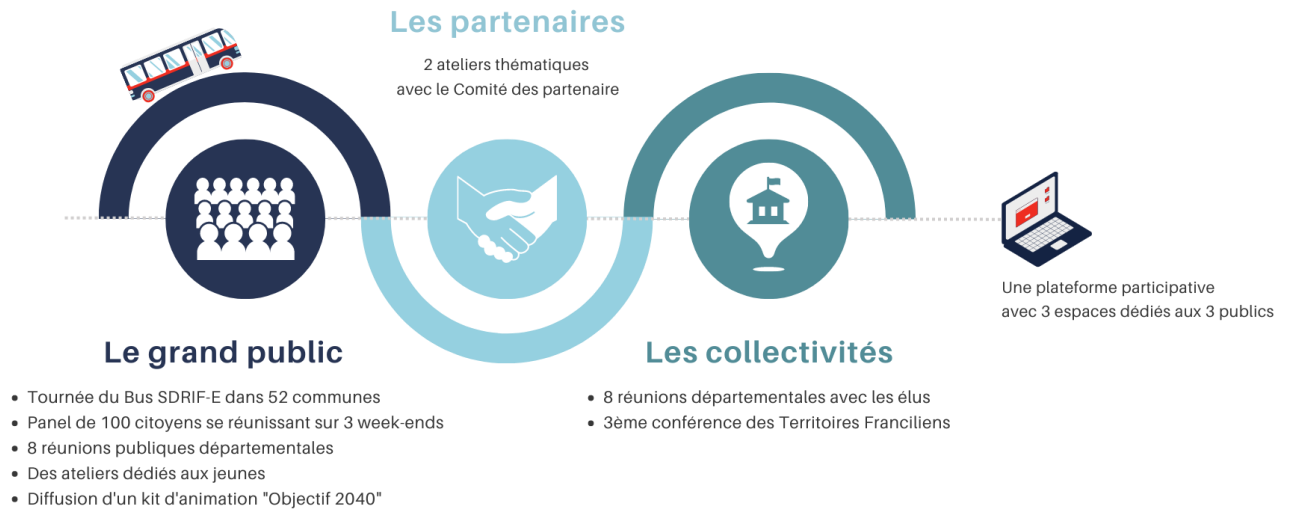


Figure 1 : Modalités de la concertation au titre du code de l'environnement sur l'élaboration du SDRIF-e

Au premier semestre 2023, une première version du document sera soumise au vote des élus régionaux, qui adopteront le document définitif au premier semestre 2024. Ainsi, le SDRIF-E sera un document opérationnel : les documents d'urbanisme locaux et toutes les politiques régionales et locales contribueront à la mise en œuvre de ses objectifs.

François DUROVRAY, Président du Conseil Départemental d'Essonne, a partagé les ambitions du Conseil Départemental à horizon 2040 exprimées dans le [Livre Blanc 2040](#). Pour le concevoir, le Conseil départemental s'est appuyé sur des besoins concrets émanant du terrain, en concertation avec les acteurs du territoire (élus, État, acteurs économiques, citoyens et corps intermédiaires) à travers un travail prospectif.

Le Président du Conseil Départemental a ainsi rappelé que l'Essonne :

- Vise un habitat qualitatif, avec les équipements et les infrastructures nécessaires à développer un bon cadre de vie.
- Est attractive, grâce à son équilibre entre ville et nature et à sa capacité d'innovation à Saclay, ce qui attire les habitants d'autres territoires. En renforçant son attractivité, l'Essonne peut être considérée comme une centralité au niveau de l'Ile-de-France.
- Souhaite augmenter sa part d'emploi au sein de l'Ile-de-France.
- Est prête à répondre aux enjeux de décarbonation, en particulier en matière de mobilité avec l'arrivée du tram et de la ligne 18, qui se rajouteront au RER
- Dispose de forêts et terres agricoles, ressources indispensables qui représentent une richesse à valoriser pour le département.

Valerie Belrose, de la Mission SDRIF-E de la Région Ile-de-France, a présenté les principaux défis de l'Ile-de-France, illustrés dans le diaporama de la réunion.

PARTIE 2 : SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Les participants ont constitué des groupes de 2 à 4 personnes autour d'un smartphone connecté à l'outil participatif en ligne Klaxoon. Ils ont ainsi priorisé les 7 principaux défis de l'Île-de-France et identifié des pistes d'actions pour répondre aux 3 défis les plus importants pour le groupe.

Ci-dessous, une synthèse thématique des contributions par défi est proposée à partir des contributions des participants et des échanges de restitution en plénière.

Les 3 défis majeurs pour l'aménagement de l'Île-de-France à l'horizon 2040

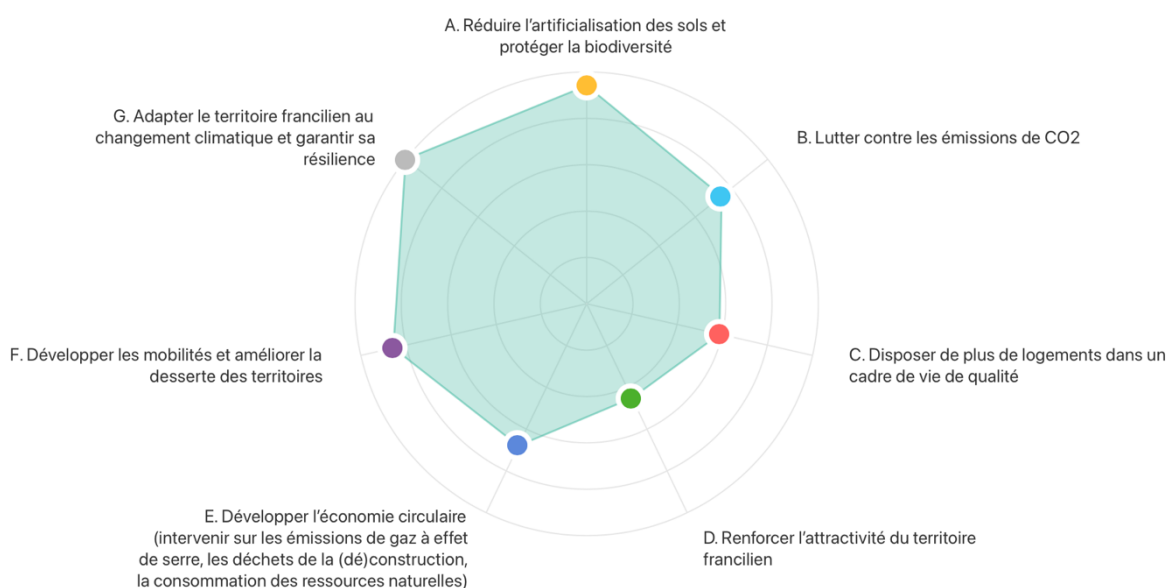


Figure 2 : résultat des priorisations des participants

Les participants répartis en groupes ont priorisé les 7 défis de l'Île-de-France. La pondération des priorisations a indiqué les 3 défis majeurs suivants (voir Figure 2) :

1. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience (G)
2. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité (A)
3. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires (F)

Synthèse des contributions sur les 7 défis de l'Île-de-France

A. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

Pour réduire l'artificialisation des sols, les pistes d'actions suivantes sont évoquées :

- **Construire la ville sur la ville**, notamment en densifiant autour des gares et en utilisant les friches industrielles. En particulier, **aménager en priorité les friches**, les recycler en logements ou les transformer en faveur de l'agriculture urbaine.
- **Limiter l'artificialisation au niveau plus local**. Certaines zones (p.ex. des parkings ou des trottoirs) pourraient être désartificialisés, tout en gardant leur fonction.
- S'interdire de construire en déconstruisant et **respecter strictement le ZAN**.

Pour protéger les espaces naturels et agricoles, il est proposé de :

- **Sanctuariser les terres agricoles et naturelles**, comme les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ou les zones de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF), p.ex. celle de Paris-Saclay.
- **Renaturer la ville**, à travers :
 - La mise en place d'essences variées et complémentaires
 - La création et le développement des trames brunes, vertes, bleues et noires
 - La végétalisation de lieux comme les cours d'écoles
 - La mise en place de haies
- **Classer les terrains** en fonction de la qualité du sol et bâtir sur les moins fertiles.
- **Limiter l'exploitation** des surfaces agricoles et forestières.
- **Développer le maraîchage de proximité** et favoriser la création de zones autogérées par les habitants et dédiées à l'alimentation.

B. Lutter contre les émissions de CO2

Pour réduire les émissions de CO2, les propositions suivantes sont avancées :

- **Donner la priorité à la rénovation énergétique** des passoires thermiques pour les bâtiments publics et privés et améliorer les conditions d'accès aux primes pour les rénovations.
- Concernant le **secteur des transports** :
 - Sensibiliser à la limitation de l'usage de la voiture, en développant des alternatives douces et les transports en commun.
 - Sensibiliser à la limitation de l'autosolisme, en créant des voies de circulations réservées au covoiturage pour limiter le nombre de véhicules sur les routes et leurs usages.
- Investir sur la recherche et l'emploi de **matériaux et techniques de construction moins émetteurs de CO2**, comme les matériaux recyclés et capteurs de CO2, en s'appuyant au maximum sur les ressources locales.
- **Limiter le chauffage à 19°C** en bureaux et en habitation, selon la réglementation.
- Continuer à **développer le télétravail**.

C. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité

Concernant les logements et les formes d'habitat, les participants indiquent les actions suivantes :

- **Favoriser la proximité** entre habitation et travail ou études.
- **Prévoir des logements abordables** dans tous les territoires et, en particulier, en développer pour faciliter la mobilité des étudiants.
- **Réhabiliter les logements** anciens plutôt qu'en construire des nouveaux, adapter les logements sous-utilisés et transformer les bureaux non utilisés en logements.
- Pour toute nouvelle construction, prévoir de **réaliser des bâtiments à basse consommation** : passifs, à énergie positive, voire autonomes.
- Privilégier la **réalisation de projets d'écohabitat partagé** plutôt que des nouvelles zones d'habitat pavillonnaire.

D. Renforcer l'attractivité du territoire francilien

La Loi Grand Paris de 2010 définit un objectif annuel de production de 70 000 nouveaux logements, notamment pour accueillir les 50 000 habitants franciliens supplémentaires recensés chaque année et lutter contre le mal-logement. Des participants s'interrogent sur l'opportunité de renoncer à l'attractivité francilienne, afin de limiter l'augmentation de la population. Plusieurs indiquent que le renforcement de l'attractivité du territoire ne constitue pas un défi prioritaire, au contraire il faudrait rééquilibrer l'attractivité de l'Île-de-France par rapport à d'autres territoires français.

Les pistes d'action suivantes sont formulées :

- **Faire preuve d'exemplarité** sur tout le territoire francilien sur les défis majeurs pour l'Île-de-France présentés dans le cadre de la concertation sur le SDRIF-e. Une offre de formation continue pourrait être proposée sur ces sujets.
- **Taxer les grandes entreprises et les multinationales** au même taux que les TPE/PME.

E. Développer l'économie circulaire

Le développement de l'économie circulaire pourrait se faire à travers les actions suivantes :

- S'appuyer davantage **sur les circuits courts** en utilisant les ressources locales.
- **Favoriser le réemploi** à travers la réparation dans les ressourceries et le tri dans les recycleries, en impliquant notamment les jeunes (p.ex. dans les universités).

F. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires

Les participants soulignent que les transports en commun en Île-de-France doivent répondre aux attentes suivantes : **régularité, fréquence, fiabilité, sécurité, accès à l'information sur l'intermodalité et sur son fonctionnement**. Les lignes actuelles en grande couronne sont à préserver, ainsi que la définition de RER en tant que « connexion directe entre la grande couronne et Paris ».

L'Île-de-France, et notamment la grande couronne, nécessite un **développement des mobilités** (transport en commun, mobilités douces, covoiturage) afin de réduire le nombre de déplacements en voiture individuelle. Un participant a souligné que les petites communes ont souvent des enjeux de mobilité à grande échelle, concernant des grandes infrastructures et en ayant des moyens limités.

Plusieurs pistes d'action sont évoquées. Elles concernent :

- **Les infrastructures** dédiées aux mobilités douces, dont des pistes cyclables sécurisées
- **L'intermodalité liée aux vélos**, pour pouvoir par exemple les transporter en RER et tramway
- Le développement de **parkings relais gratuits et parkings vélos** près des gares
- **Le covoiturage**, qui pourrait être autorisé sur les voies de bus
- **Les solutions de déplacement à pied**, lorsqu'il s'avère possible
- L'étude de solutions pour **le dernier kilomètre en grande couronne**
- L'élaboration d'une **offre à coût réduit ou gratuite de transport public**, pour inciter la population à son utilisation.

Concernant la desserte du territoire en grande couronne, il faudrait réduire les temps de trajet entre les différents territoires franciliens. En particulier, des participants proposent la création d'un transport collectif rapide entre la plateforme d'Orly-Rungis et Évry-Corbeil.

De manière plus globale, il s'avère nécessaire de **sensibiliser la population sur les enjeux de sobriété**, qui devront se traduire par la réduction du nombre des déplacements et des distances.

G. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience

Il s'agit d'un défi majeur qui nécessite d'agir localement et globalement en même temps et de manière intégrée, tout en prenant en compte à la fois les enjeux économiques et sociétaux.

Les participants citent plusieurs domaines pour identifier des pistes d'action permettant de faire face à ce défi :

- La **rénovation des bâtiments**
- La **réduction des transports** individuels et de livraison (notamment e-commerce)
- La **limitation de l'artificialisation des sols**
- L'**utilisation de vélos électriques**, en faisant attention aux conditions de sécurité qui sont à renforcer
- La **consommation locale**, en s'appuyant par exemple sur les produits cultivés dans les jardins collectifs.

Une participante, entrepreneuse essonnienne, partage son inquiétude sur l'augmentation du prix de l'électricité.

L'urbanisme joue un rôle important dans l'adaptation du territoire francilien au changement climatique. Dans ce sens, il faudrait :

- **Limitier l'artificialisation**, en imposant la réalisation d'îlots verts au sein des projets urbains
- **Préserver les terres agricoles**. Un participant a souligné l'importance de développer l'agriculture vivrière (tournée vers l'autoconsommation) : le territoire francilien est surtout caractérisé par des cultures intensives, qui pourraient être transformées afin d'enrichir les circuits courts et nourrir l'Ile-de-France.

En particulier, des pistes d'actions sont évoquées sur la place de l'eau, qui représente en même temps une ressource et un risque (inondation) :

- La **réhabilitation des zones humides et inondables** qui pourrait être conjuguée à la réalisation de parcs ou d'activités qui n'impliquent pas d'artificialisation
- La reprise d'anciens **dispositifs de retenue d'eau** (mares, haies, reboisement, etc.)
- L'introduction de plus de **fontaines et brumisateurs en ville**
- Le **recyclage de l'eau potable** pour irriguer les jardins.

Enfin, une participante mentionne le **GREC francilien**, groupe régional d'expertise sur le changement climatique et la transition écologique en Ile-de-France, et propose que la Région Ile-de-France s'appuie sur ses compétences dans l'élaboration du SDRIF-E.

PARTIE 3 : CONCLUSIONS

Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E, a remercié les participants pour les contributions riches sur les défis de l'Île-de-France, qui nourriront la rédaction du SDRIF-E, et a pris bonne note des 3 défis considérés comme prioritaires par les participants essonniers.

L'élaboration du SDRIF-E associera les acteurs experts, dont le GREC, soutenu financièrement par la Région Ile-de-France.

En termes de biodiversité, les essences seront préservées et diversifiées : certaines essences ne sont plus compatibles avec les conditions actuelles du territoire, alors que d'autres peuvent s'y installer.

Concernant les mobilités douces, le SDRIF-E pourra soutenir l'importance du maillage fin du territoire. En même temps, la réduction des distances domicile-travail permettra de revoir le temps consacré aux mobilités et le bilan carbone des transports: cela sera notamment possible en poursuivant l'objectif de rendre la région plus polycentrique.

François Durovray, Président du Conseil Départemental d'Essonne, a confirmé l'importance du développement et de la massification des transports en commun en grande couronne. Le réseau routier essonnien est notamment compatible avec la création de plus de lignes de bus.

Enfin, il a rappelé que l'Essonne est le département avec la plus forte concentration de grandes surfaces commerciales par habitant. Les communes pourraient se réunir pour définir une stratégie collective sur cette question.

En complément des réponses formulées lors de la réunion, la **Mission SDRIF-E** apporte les précisions suivantes :

- Quelles sont les sources principales d'émission de gaz à effet de serre (GES) en Essonne ?

